

4° CCAS :

- ✚ Compte Administratif 2016 : Excédent de fonctionnement : 496,36 €
- ✚ Budget Primitif 2017 : Section de fonctionnement : 531 €

5° Provision pour dépréciation des actifs : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article R2321 du code général des collectivités territoriales, des provisions doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis.

Vu l'état des factures d'eau impayées sur les années antérieures, le Conseil Municipal décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 3 000 € pour l'année 2017. Cette somme sera prévue au compte 6817 du budget communal.

6° TRAVAUX :

- ✚ Projet construction Mairie : les nouveaux plans réalisés par Mr DECAEN de la SICA HR sont présentés aux membres du conseil municipal. Les membres de la commission travaux se réuniront afin d'avancer sur ce projet.
- ✚ Mur Montagny : nous avons reçu un mail de la part de Monsieur Jean-Louis Cochet, nous signalant que les pierres du mur situé au-dessus de sa propriété menacent de tomber. Un conseiller se rendra sur place afin de voir les travaux qu'il faudrait engager.

7° PERSONNEL : Lors de la réunion du 07 février 2017, Monsieur le Maire avait rappelé au conseil municipal que la secrétaire de mairie effectuait régulièrement des heures complémentaires. Il convenait donc de procéder au réajustement du poste aux besoins réels afin d'éviter (dans la mesure du possible) la réalisation d'heures complémentaires. Il avait été décidé d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le passer de 25 heures à 28 heures hebdomadaires. Cette augmentation dépassant 10 % du temps de travail, nous avons sollicité le Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie qui a rendu un avis favorable. Cette augmentation de temps de travail prendra effet au 1^{er} mai 2017.

8° RALLYE DES BAUGES : nous avons reçu un courrier de la part d'Olivier MIGUET, Président de Sport Auto Bauges, nous demandant l'autorisation de traverser le village lors du prochain rallye des 07 et 08 octobre 2017 et notamment de refaire la boucle par Bourchigny lors de la spéciale du samedi après-midi. Le conseil municipal émet un avis favorable.

9° DIVERS :

- ✚ Instruction des actes d'urbanisme : la commune conserve l'instruction des CU simples et délègue l'instruction de tous les autres actes d'urbanisme à Chambéry Métropole Cœur des Bauges.
- ✚ Poteaux incendie : bien que les communes n'aient plus la compétence défense incendie, les maires sont toujours responsables de la vérification des poteaux incendie. Les maires des 14 communes de l'ex Communauté de Communes du Cœur des Bauges ont rediscuteront lors de leur prochaine rencontre du 12 avril 2017. Une première étude a été faite et le coût de vérification s'élèverait environ à 40 € par poteau.
- ✚ Planning des élections : le planning est réalisé pour la tenue du bureau des votes lors des prochaines élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017.
- ✚ Les travaux de rénovation de l'appartement situé dans le bâtiment de la Mairie étant terminés, une annonce a été diffusée pour sa location.
- ✚ En début de séance, Monsieur LAMOTTE et Madame POINAS sont venus pour échanger sur l'alimentation en électricité de leur future construction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Pierre GERARD

